

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CABINET DU RECTEUR

B.P. 337 Yaoundé - Tél/Fax: 77 22 13 20

Réel. N° 20-321 /UM/CAB/R



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

RECTOR'S OFFICE

16 MARS 2020

Yaoundé, le

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

En application du Décret n°93-027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités en son article 41 et dans le souci de prévenir le risque élevé de propagation du Corona virus (COVID-19), à l'Université de Yaoundé I, le Recteur de cette institution a tenu ce lundi 16 mars 2020, une importante réunion de coordination avec ses proches collaborateurs notamment les Vice-recteurs, le Secrétaire Général, le Conseiller Technique, les Directeurs des Services Centraux, les Chefs d'Etablissement élargis aux Chefs de Département et Professeurs de Santé Publique, de Virologie, de Sociologie et d'Anthropologie, à l'effet d'élaborer une stratégie de lutte contre cette pandémie.

A la suite des exposés édifiants présentés par des Experts (Virologue, Epidémiologiste, Anthropologue, Sociologue), tous de l'Université de Yaoundé I, il apparaît que:

- 1- Cette pandémie ne relève pas uniquement du domaine de la Santé Publique. Elle s'étend à d'autres secteurs de la vie nationale.
- 2- La réponse des Universités dans le monde face à cette pandémie consiste à respecter les stratégies de lutte validées par les organes accrédités, et concomitamment à poursuivre le déroulement normal des activités de formation et de recherche sous forme numérique.
- 3- La prévention précoce par des mesures non médicamenteuses permet de circonscrire, voire de réduire de manière significative, les risques de propagation de la maladie.

Au regard des contraintes liées à la massification des effectifs des étudiants à l'Université de Yaoundé I et des connaissances actuelles au sujet de cette pandémie, et tout en tenant compte des risques de sa diffusion dans un environnement à forte densité humaine, ainsi que la nécessité d'adapter les stratégies d'intervention à nos réalités socio-culturelles,

Le Recteur de l'Université de Yaoundé I a pris les mesures, ci-après, visant à renforcer la prévention :

Au plan académique :

1. Suspension des enseignements en présentiel, dans les amphithéâtres 1001, 1002, 1003, 702, 700, 501, 502, 300, 250, 200, les salles de cours ayant une capacité d'accueil de 150 et 100 étudiants pendant la

période allant du 17 mars au 13 avril 2020. Cette période pouvant être prorogée en cas de nécessité.

2. Changement radical de la méthode pédagogique par le renforcement du numérique éducatif notamment:

- La création au Centre Universitaire des Technologies de l'Information (CUTI) d'une plateforme dédiée à la mise en ligne des cours des enseignants.
- La création, par le CUTI d'un lien d'accès à ces cours aux étudiants.
- La mise en place des amphithéâtres virtuels par l'affectation des adresses électroniques aux enseignants et aux apprenants par filière et par niveau d'études.

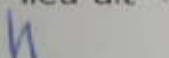
3. La suspension des manifestations scientifiques nationales et internationales à l'Université de Yaoundé I.

S'agissant des mesures d'hygiène:

1. Installer des dispositifs de lavage des mains à l'intérieur du campus.
2. Privilégier les modes de salutation sans contact physique.
3. Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon et/ou une solution hydro alcoolique.

4. Désinfecter de manière régulière les téléphones portables et autres matériels ou outils couramment utilisés (laptops, desktops, tablettes, poignées de portes, etc...).
5. Tousser dans un mouchoir jetable et se laver les mains par la suite.
6. Accompagner ces mesures d'une communication active.

S'agissant des mesures administratives :

1. Suspension des missions intérieures et extérieures, sauf autorisation expresse du Chef de l'Institution.
2. Suspension des transports intra-muros « Blue Bus ».
3. Suspension des projections cinématographiques et des spectacles.
4. Interdiction de regroupements sportifs des étudiants et des non-étudiants au sein du campus.
5. Réactivation et réhabilitation des infirmeries des Etablissements sous la coordination du Centre Médico-Social (CMS).
6. Création d'un local d'isolement dans l'enceinte du Campus au lieu-dit « Maison de l'Ingénieur et du Médecin ». 

7. Désignation du Centre de Biotechnologie de Nkolbisson comme Centre de diagnostic de l'infection à Corona Virus.

La Bibliothèque, les Restaurants Universitaires feront l'objet de textes particuliers.

Un Comité Scientifique et de Suivi est mis en place dès cet instant.

Toutes ces mesures prennent effet à compter du 16 mars 2020.

Le Secrétaire Général, les Chefs d'Etablissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application stricte de ces mesures qui sont susceptibles d'être réajustées en fonction de l'évolution dynamique de cette pandémie.

Le Recteur de l'Université de Yaoundé I



[Handwritten signature]

Dr. Maurice Avelon Tsoa